

balles Martini a été accomplie avec succès au moyen de la même presse qui sert à comprimer le plomb pour les balles Snider. La fabrique a produit des balles Martini en tout conformes au modèle, et j'ai le plaisir d'en envoyer au département.

La balle est certainement la partie de la cartouche Martini-Henry la plus difficile à produire, et, ayant réussi en cela, ce serait peu de chose que de fabriquer les autres parties qui, dans une grande mesure, sont semblables à celles de la cartouche Snider. Le fait est que les amorces, disques, enclumes et couvre-amorces sont les mêmes.

Les cartouches Martini-Henry à douille étirée d'une seule pièce sont maintenant confectionnées pour des fins spéciales dans l'armée anglaise. Toutefois ces cartouches n'ont pas remplacé l'étui enroulé comme celui que nous pourrions confectionner avec notre outillage en y faisant de légères additions. L'étui d'une seule pièce sert à des fins particulières et l'on garde l'autre pour l'usage général.

Les troupes auxiliaires de la Grande-Bretagne et de l'Inde ont été armées du fusil Martini-Henry, et l'on a si peu songé à abandonner cette arme qu'il en a été récemment fait de nouvelles distributions de la marque IV perfectionnée sous certains rapports. On ne croit pas qu'elle ait encore été remplacée par une arme plus moderne dans le service régulier, et il est possible qu'il s'écoule un temps considérable avant que le Martini-Henry soit mis de côté. C'est encore le meilleur fusil qu'il y ait sur ce continent. A cela viennent se joindre les avantages qu'il a sur le Snider au point de vue de la ballistique, et la facilité avec laquelle sa cartouche peut être confectionnée en ce pays pour faire face à toute éventualité. Voilà des raisons qui militent beaucoup en sa faveur.

Les carabiniers du Canada et d'ailleurs ont toujours trouvé à redire au recul du Martini, et avant d'allonger la crosse pour le rendre moins sensible on a cherché à diminuer le recul en employant un modèle spécial de cartouche connu sous le nom de marque IV. Cette cartouche avait une balle plus légère et contenait une charge de 80 grains de poudre R.F.G., au lieu de 85 grains de R.F.G.² comme les autres marques. Le recul du Martini est ainsi devenu à peu près le même que celui du Snider. Le tir des cartouches de la marque IV est à très peu de chose près aussi satisfaisant que celui de la marque III actuellement en service, et les trajectoires sont pratiquement les mêmes. A 500 verges la pénétration dans le bois est de 10 pouces, au lieu de 12 pouces obtenus avec d'autres marques—ce qui, au demeurant, est une différence assez négligeable.

J'ai dû expérimenter la poudre à canon R.L.G.⁴, l'été dernier, au polygone du Cove Field. Comme ces épreuves ont été faites avec une pièce rayée de 64 se chargeant par la bouche, j'attirerai l'attention sur le fait que pour les expérimentations à venir il sera nécessaire de renforcer considérablement les buttes actuelles, attendu qu'il serait dangereux de tirer dessus dans l'état où elles se trouvent aujourd'hui. Dans l'origine elles étaient destinées au tir de pièces plus légères. Si ces épreuves étaient faites à l'île d'Orléans on n'aurait pas besoin de butte. Il suffirait d'établir une plateforme dans une position propre à permettre de placer à la distance voulue des grilles de fil métallique pour un chronographe. C'est ce qu'il y aurait de mieux à faire.

Bien que le personnel de machinistes ait été à peine suffisant pour faire face aux nécessités de la fabrication actuelle, toutes les machines ont été tenues en ordre. Les machines à vapeur, les chaudières, l'appareil de chauffage, etc., sont en bon état. Quelques apprentis modestement rémunérés seraient d'une grande utilité, surtout pour la fabrication des projectiles d'artillerie, et particulièrement dans la fonderie.

Bien que restreint, le nombre des ouvriers de la cartoucherie est resté le même que l'année dernière. Si la confection des cartouches Martini était autorisée le surcroît de production contribuerait à réduire la dépense générale, et, par conséquent, les frais de fabrication.

Les commis de la fabrique ne sont pas en nombre suffisant pour faire comme il faut l'ouvrage de bureau.